

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°78 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »*

**Semaine du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 1<sup>er</sup> octobre 2017, au moins 447 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

| <b>TABLE DES MATIERES</b>  | <b>PAGES</b> |
|--|--------------|
| <i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>   | <i>3</i>     |
| <i>0. INTRODUCTION.....</i>  | <i>4</i>     |
| <i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>  | <i>4</i>     |
| <i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>   | <i>4</i>     |
| <i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE.....</i>  | <i>4</i>     |
| <i>I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE .....</i>   | <i>5</i>     |
| <i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>                                  | <i>5</i>     |
| <i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE.....</i>  | <i>6</i>     |
| <i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS, DES MILITAIRES ET DES ADMINISTRATIFS.....</i> | <i>6</i>     |
| <i>I.4. DES ACTES D'INTIMIDATIONS FAITS PAR DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>   | <i>8</i>     |
| <i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>   | <i>8</i>     |
| <i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>   | <i>10</i>    |

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**ASBL** : Association Sans But Lucratif

**CDS** : Centre de Santé

**CNDD-FDD**: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**FAB** : Forcées Armées du Burundi

**FAB** : Forces Armées Burundaises

**FM** : Frequency Modulation

**LC** : Lycée Communal

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**SNR** : Service National de Renseignement

**SOSUMO** : Société Sucrière du Moso

## ***1. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 8 personnes tuées dont 4 cadavres, 1 torturé et 40 arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres continus à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'est diligenté, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires ainsi que des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## ***1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***1.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE***

##### **Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Dans la nuit du 26 au 27 septembre 2017, à la 7<sup>ème</sup> transversale Cibitoke sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Célestin Nzobaratumye, âgé de 64 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, a été tué par des jeunes Imbonerakure de cette localité. Selon nos sources, ils l'ont battu à mort en l'accusant d'avoir ensorcelé un jeune homme. Célestin Nzobaratumye est mort arrivé au poste de police du chef-lieu de la province Cibitoke.

##### **Une personne tuée en commune Mukike, province Bujumbura rural**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 septembre 2017 indique qu'en date du 24 septembre 2017, vers 15 heures, sur la colline Sigi, zone Ruzibazi, commune Mukike, province Bujumbura rural, le nommé Misago de la composante sociale Twa, a été battu à mort par des jeunes Imbonerakure dont Bahezayo. Selon nos sources, la victime a succombé à ses blessures avant d'arriver à l'hôpital.

### ***I.1.2. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE***

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Burambi, province Rumonge**

En date du 25 septembre 2017, vers 15 heures, un corps sans vie d'Emmanuel Habonimana, âgé de 54 ans, célibataire, a été retrouvé dans un boisement situé sur la colline Gitaramuka, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur place, Emmanuel Habonimana a été tué en provenance du bistrot par des hommes armés non identifiés.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega**

En date du 27 septembre 2017, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé sur la colline Masasu, commune Giheta, province Gitega. Les sources sur place indiquent que le corps de la victime, poignardé, était dans une fosse sur un site de gisement de moellon. La victime a été enterré à la sauvette.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Ryansoro, province Gitega**

En date du 27 septembre 2017, un corps sans vie d'un vieil homme du nom de Pontien Niragira, âgé de 75 ans, a été retrouvé sur la colline Kamenzi, commune Ryansoro, province Gitega. Les sources sur place indiquent que son corps a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde et les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

#### **Un cadavre retrouvé en commune Ryansoro, province Gitega**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 septembre 2017 indique qu'en date du 21 septembre 2017, le cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans une vallée située en dessous de la colline Rusaga, zone Rweza, commune Ryansoro, province Gitega. Cet homme habitait la même colline.

### ***I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE***

#### **Une personne tuée en commune et province Makamba**

En date du 29 septembre 2017, un jeune prénommé Fabrice est mort poignardé par son collègue du nom de Gushima. Selon des sources sur place, ce dernier l'a poignardé alors qu'il tentait de s'interposer dans un différend qui l'opposait avec son père.

#### **Une personne tuée en commune Bukirasazi, province Gitega**

En date du 29 septembre 2017, vers le soir, Valentin Nzeyimana, âgé de 52 ans, de la colline Rwinyana, commune Bukirasazi, province Gitega, a été brulé vif sur la même colline par la

population de cette localité qui l'a attrapé en possession d'un cochon et du manioc volés, selon la police de Bukirasazi. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête

## ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE***

### **Une personne torturée en commune et province Kirundo**

En date du 30 septembre 2017, Jean Ciza de la colline Rambo, commune et province Kirundo a été tabassé par des policiers de la position chez les sœurs bene Bernadette tout près de la paroisse Kanyinya accusé de passer tout près de leur habitation sans le savoir alors qu'il y avait un chemin depuis longtemps mais barré depuis leur arrivé.

## ***I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS***

### **Douze personnes arrêtées en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura**

En date du 30 septembre 2017, une fouille perquisition a été opérée par des militaires et des policiers accompagnés du chef de quartier Mutakura Adelin Ndikumasabo sur les 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> avenues, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, douze personnes ont été arrêtées dont sept hommes et cinq femmes et sont par la suite conduits au poste de police de la zone urbaine de Cibitoke. Le motif de cette arrestation était que leurs cahiers n'avaient pas le cachet de la zone. Elles ont été relâchées après avoir payé une rançon variant entre 1 000 fbu et 5 000 fbu.

### **Six personnes arrêtées en commune Mukaza, Mairie de Bujumbura**

En date du 27 septembre 2017, une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménages a été faite par des policiers et des militaires au quartier Jabe III, zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, six travailleurs de ménage ont été arrêtés dont Emmanuel Nsabiyumva, Violette Nyandwi, Chanique et trois autres non identifiés pour manquement des cartes de services pour les travailleurs domestiques. Ils ont été relâchés après avoir payé une rançon variant entre 2000 fbu et 5000 fbu.

### **Trois personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi**

L'information parvenue en date du 27 septembre 2017 indique qu'en date du 25 septembre 2017 Pascal Hakizimana, Nduwamungu et Marc Karorero ont été arrêtés et détenus au cachot de police de Matana. Selon des sources sur place, le motif de ces arrestations reste inconnu. D'après les informations reçues de la part de la communauté, les trois personnes ont été arrêtées pour des raisons politiques.

### **Deux personnes arrêtées en commune Mutambu, province Bujumbura rural**

En date du 26 septembre 2017, vers 16 heures, sur la colline et zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural, Claude Nzorubara et Eddy Nkengurutse, membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par des policiers accompagnés par deux Imbonerakure dont Ruhara et Claude. Selon nos sources, ils ont été accusés de tenir une réunion illégale et ont été conduits au cachot de police situé au chef-lieu de la commune Mutambu.

### **Quatre personnes arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

L'information parvenue en date du 25 septembre 2017 indique qu'en date du 23 septembre 2017, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Julien Nimubona, chef de colline Mushasha I a été arrêté par des Imbonerakure sur la colline Gaharawe et il a été conduit à la brigade de police de Gatumba. Selon nos sources, Julien Nimubona était dans une fête de levée de deuil d'Élysée Nihezagira, élève de la 8<sup>ème</sup> année au L.C de Gatumba tué par des Imbonerakure dirigé par un certain Dieudonné en date du 19 septembre 2017 à l'endroit appelé Kukarago, tout près du bar du prénomné Safari, sur la colline Gaharawe, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. En date du 25 septembre 2017, la police a procédé à une fouille perquisition sur la colline Mushasha I et trois personnes ont été arrêtées dont Jimmy Rukundo, Roger Ndayishimiye et Lazare Hatungimana. Julien Nimubona et ces trois personnes ont été conduits à Bujumbura. Selon les mêmes sources, Julien Nimubona est accusé de collaborer et d'héberger les rebelles. Leurs familles ont cherché l'endroit où ils sont incarcérés en vain.

### **Douze personnes arrêtées en commune Butihinda, province Muyinga**

En date du 29 septembre 2017, douze personnes Désiré Habiyakare, Jamborito Logatien, Cyprien Banyiyezako, Laurent Ntawuyamara, Diomede Niyonsaba, Ntahokagiye, Libert Buzoya, Nsabimbona, Léonard Kaziri, Jules Ntahorutaba, Ngabo ont été arrêtées par les agents du SNR en collaboration avec des autorités provinciales sur la colline Mugongwa de la commune Butihinda, province Muyinga. Selon notre source à Butihinda, ces personnes seraient des adeptes d'une église non reconnue par la loi. Elles ont été arrêtées par le gouverneur de la province Muyinga Aline Manirabarusha et le responsable du SNR dans cette commune alors qu'elles étaient en pleine prière puis conduites dans un endroit jusqu'ici inconnu. La même source confirme que la population craint pour leur sécurité car personne n'a été informé du lieu de leur détention.

### **Une personne arrêtée en commune et province Makamba**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2017, vers 11 heures, Serges Sindayigaya, enseignant et correspondant de la radio Bonesha FM, a été arrêté par des policiers sur ordre du gouverneur de la province Makamba. Il a par la suite été conduit au poste de police de Makamba. Selon des sources sur place, ce gouverneur l'a accusé de continuer à exercer le métier de journalisme alors que Bonesha FM a été fermée. Il a été relâché dans la soirée de ce dimanche mais ses appareils téléphoniques lui ont été remis après avoir copié les contacts et données.

#### ***I.4. DES ACTES D'INTIMIDATION FAITS PAR DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD***

##### **Des rondes nocturnes des Imbonerakure en commune Mutaho, province Gitega**

En date du 20 septembre 2017, un groupe des jeunes Imbonerakure qui faisaient une ronde nocturne sur la colline, zone et commune Mutaho, province Gitega ont empêché 6 personnes de se rendre en Tanzanie. Selon des sources sur place, c'était vers 5 heures du matin au moment où ces jeunes Imbonerakure ont barré le chemin et passant à tabac ces personnes.

#### ***II. AUTRES FAITS RAPPORTES***

##### **Attaque des hommes armés de pistolet en province Gitega**

En date du 27 septembre 2017, un groupe de personnes armées de fusils de type pistolet a attaqué le domicile du substitut du procureur en province Gitega, Thérèse Niyongabo au quartier Nyabututsi de la ville de Gitega. Les sources sur place disent que ces malfaiteurs à bord d'une voiture de couleur noire non immatriculée, ont fait irruption dans la maison de Thérèse Niyongabo et ont intimé l'ordre de les donner de l'argent. Ils ont aussi volé un ordinateur portable, un poste de radio, deux téléphones portables ainsi que différents documents de service. A part le matériel volé, ces informations disent que personne n'a été tué ou blessé par ces malfaiteurs.

##### **Trafic des enfants en province Rutana**

En date du 27 septembre 2017, sur la colline Mabawe, zone Shanga, commune Musongati, province Rutana, 8 enfants ont été enlevés et attrapés en commune de Bukemba lorsqu'ils allaient en Tanzanie, selon des sources sur place. Ces derniers disent que c'est Abel, âgé de 37 ans qui leur ont dit qu'il va les chercher du travail en Tanzanie. Abel a été arrêté par la police de poste de police de Musongati et l'a conduit au cachot de poste de police de Musongati.

En date du 28 septembre 2017, en zone Musongati, commune Musongati, province Rutana, on a recensé plus de 10 enfants qui ont été attrapé en commune de Bukemba lorsqu'ils allaient en Tanzanie pour chercher du travail.

##### **Rapatriement force en province Cankuzo**

En date du 27 septembre 2017, dans une réunion des chefs de services, Jothan Nikora, sous commissaire chargé des postes de migration en province Cankuzo a fait savoir que sur les 118 burundais rapatriés au Burundi via le poste de migration de Gasenyi II, sur la colline Mburi, zone Camazi, commune Gisagara, il ne reste que 65 individus qui n'ont pas ou aller. Ce sont surtout des enfants et leurs mères, les autres se sont volatilisés un à un, on ne sait pas s'ils sont rentrés chez eux ou retournés en Tanzanie ou ayant demandé l'hébergement dans les ménages de ce petit centre de Gasenyi, précise-t-il dans l'intention de demander l'autorité provinciale de faciliter les 65 qui restent à regagner leurs domiciles. Le Gouverneur, Désire Njiji, avec un ton dur a prononcé des mots de haine en ces termes : *«il faut les frapper fort, qu'est-ce qu'ils ont fui ?*

*Comment sont-ils arrivés dans le pays ? Il faut les tabasser, celui qui veut, peut retourner chez lui ou en Tanzanie,...». Le sous commissaire a ajouté : « ces gens ont été fouettés du cote Tanzanie et embarqués dans les camions par force. Beaucoup de participants ont critiqué ces propos d'accueil avec haine envers ces rapatriés.*

### **Explosion d'une grande en commune et province Bururi**

En date du 26 septembre 2017, vers 17 heures, une grenade a explosé tout près du stade de Kabuye en commune Bururi. Selon des sources sur place, aucun dégât humain et matériels n'a été constaté. La même source indique qu'il y a une prolifération des armes légères de petits calibres et qu'il y aurait eu une distribution des armes en province Bururi par le SNR.

### **Découverte de trois fusils en commune et province Bururi**

Dans la matinée du 27 septembre 2017, sur la colline Burunda, commune et province Bururi, 3 fusils de type kalachnikov cachés, ont été retrouvés. L'information reçue de la part de l'administration indique que ce sont des malfaiteurs qui les auraient cachés pour commettre des forfaits pendant la nuit.

### **Comparution de dix huit militaires ex-FAB à la Cour d'Appel de Ngozi**

En date du 29 septembre 2017, 18 militaires poursuivis dans l'affaire de l'attaque contre le camp militaire de Mukoni à Muyinga au mois de janvier 2017, ont comparu devant la Cour d'Appel de Ngozi, cette fois-ci assistés de leur conseil désigné et appuyé par le projet d'aide légale du ministère de la justice et le PNUD. Après une audience qui a duré peu de temps, l'affaire a été reportée pour le 12 octobre 2017.

### **Suspension des activités d'une ASBL en commune et province Rumonge**

En date du 30 septembre 2017, le gouverneur de la province Rumonge, Juvénal Bigirimana, a suspendu les activités de l'association « NIHAGACIRO » composée de 2700 femmes dont la majorité est des veuves et des divorcées. Ces dernières préparaient des repas pour les pêcheurs et venaient de bénéficier d'un financement de l'ambassade de France au Burundi. Cette suspension serait liée au discours de l'ambassadeur de France au Burundi, Laurent Delahousse lors du lancement officiel du projet disant que leur financement ne passe plus par le gouvernement mais est dirigé directement aux bénéficiaires.

### ***III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des assassinats, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du CNDD-FDD sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres est également signalé dans ce bulletin.

Des attaques armées des hommes non identifiées ont été relevées dans ce bulletin et constituent des sources d'insécurité.

Des actes d'intimidations et des rondes nocturnes organisés par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

#### **Au Gouvernement du Burundi :**

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des jeunes de la ligue Imbonerakure, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population.